

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 09 juin 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. Didier HILD ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; Mme DELAPORTE Marjorie

Présent par procuration : M. RISCH Jérôme donne procuration Mme DELAPORTE Marjorie
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. LINSTER Nicolas
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

4 – Consultation publique : demande d'enregistrement au titre des installations classées protection de l'environnement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur le préfet du département de la Moselle concernant une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier d'enregistrement présenté par la société TERR'ALLIANCE de Kirschnaumen relatif à l'extension de l'unité de méthanisation en cogénération est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle. Le dossier déclaré recevable est soumis à la consultation prévue par les articles R 512-46-11 et suivants du code de l'environnement pendant une durée de 4 semaines, soit du 10 juin au 08 juillet 2022 inclus.

La commune de KERLING-lès-SIERCK étant dans un rayon d'un kilomètre du périmètre du projet, elle est sollicitée pour émettre son avis.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, deux voix contre et deux abstentions et d'émettre un avis favorable, il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 09 juin 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220609-0409062022-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022